



Est-ce que l'assurance santé a le droit de prélever ?

Par DavidKayo

Bonjour,

Résumé : J'ai envoyé une lettre recommandée bien dans les temps pour annuler le renouvellement automatique de mon assurance santé avec une mutuelle privée . Je n'arrive pas à recevoir d'appels téléphoniques et j'ai demandé une réponse par mail mais rien. Maintenant je constate que le contrat a été renouvelé. Qu'est-ce que je peux faire ?

Détails :

J'ai signé un contrat avec une mutuelle/assurance maladie en Décembre 2019 et apparemment le contrat se renouvelle automatiquement en Décembre de chaque année. J'ai contacté l'assurance en Janvier 2021 pour leur demander la procédure pour annuler le renouvellement du contrat et on m'a répondu qu'il faut envoyer une lettre recommandée les informant de ma volonté au moins 1 mois avant. Dans le doute j'ai recontacté l'assurance vers Avril 2021 et on m'a informé qu'il faut envoyer la lettre recommandée au moins 2 mois avant...

Puisque durant mes études je dois passer un semestre à l'étranger, en mi-Août 2021 j'envoie une lettre recommandée à l'adresse de l'assurance les informant de ma volonté d'annuler le contrat pour 2022, donc pas de renouvellement automatique. J'ai pris en photo la lettre recommandée et j'ai encore le reçu de la poste quand je l'ai envoyé. Je pars du coup vers l'étranger et puisque les frais téléphoniques sont assez chers, je décide de ne répondre à aucun appel venant de la France. J'avais envoyé un mail à l'assurance pour leur demander s'ils avaient bien reçu ma lettre recommandée (comme ça, s'ils répondent non j'ai le temps de l'envoyer depuis un autre pays) et je précise que je ne peux pas répondre par téléphone et j'ai demandé à recevoir une réponse par mail mais rien... Je reçois le mail automatique mais rien d'autre. Je renvoie un mail plusieurs fois de suite sans aucune réponse par mail et dans un mail final j'ai précisé que je vais considérer qu'ils ont reçu ma lettre recommandée.

J'ai vérifié aujourd'hui mon compte bancaire et je vois que j'ai un prélèvement de mon assurance en Janvier 2022, et c'est bien un prélèvement de ce mois et non d'un mois précédent puisqu'ils ont toujours été à jour sur ça. Donc le contrat a été renouvelé...

J'aimerais vous demander si l'assurance a le droit de faire cela et quelle est la procédure à suivre.

Merci d'avance !

Par Prana67

Bonjour,

Si vous avez bien envoyé la résiliation dans les délais considérez que c'est fait.

Il ne vous reste plus qu'à bloquer l'autorisation de prélèvement. En principe vous pouvez le faire par internet ou par l'application de votre banque. Ça évite que votre ex mutuelle demande le prélèvement par "erreur".